



## Proposition d'achat d'un appartement

Par **ming29**, le **21/07/2014** à **14:23**

Bonjour,

J'ai visité un appartement pour achat par le biais d'un mandataire et il ne m'a pas fait signé de bon de visite par contre J'ai fait une proposition de prix par mail a ce mandataire depuis j'ai vu que l'appartement était en vente de particulier a particulier aussi ma question est la suivante: est ce que je suis engagé avec ce mandataire suite a l'envoi de mon mail ou puis je acheter en direct? sans avoir de problème.  
merci

Par **domat**, le **21/07/2014** à **15:47**

bjr,

question récurrente pour éviter de payer les frais d'agence.

le vendeur a signé un mandat avec l'agent immobilier, ce mandat comprend en principe une clause qui lui interdit de vendre directement le bien à une personne qui a déjà visité le bien avec le mandataire.

c'est donc le vendeur qui prend des risques de vous vendre directement le bien en sachant que vous avez été en contact avec l'agence mandataire.

l'agence sera en droit de demander le paiement de la commission au vendeur.

le bon de visite n'est qu'un élément comme un autre attestant que vous avez fait appel à ses service sur ce bien.

cdt

cdt

Par **ming29**, le **21/07/2014** à **16:32**

Je vous remercie de m'avoir répondu mais surprise par votre réflexion sur les frais d'agence. Je pense que la loi n'interdit pas la vente de particulier. a particulier.

Cordialement